

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2015

DROIT DE PRÉEMPTION DES SALARIÉS - (N° 2720)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 7

présenté par
Mme Buffet

ARTICLE PREMIER

I. – À l'alinéa 16, supprimer les mots :

« le ou ».

II. – En conséquence, au même alinéa, après la seconde occurrence du mot :

« ou »,

insérer les mots :

« les propriétaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.